

1 November 2011

## Ouganda : multiplication des actes gouvernementaux de harcèlement et de répression contre les opposants



*Plusieurs journalistes ont indiqué avoir fait l'objet d'agressions et de manœuvres d'intimidation en lien avec les élections de 2011.*

© Demotix/Hudson Apu

Le gouvernement et de hauts responsables ougandais imposent de plus en plus de restrictions indues à la liberté d'expression et de réunion pacifique afin de réduire au silence les voix critiques, écrit Amnesty International dans un nouveau rapport rendu public mardi 1er novembre.

Intitulé [\*Stifling Dissent: Restrictions on the rights to freedom of expression and peaceful assembly in Uganda\*](#), ce document décrit le sort réservé à des journalistes, des membres de l'opposition et des militants – arrestations arbitraires, manœuvres d'intimidation, menaces et accusations motivées par des considérations politiques – pour avoir exprimé des opinions perçues comme hostiles aux autorités.

Les manifestations publiques ont été interdites en Ouganda sur fond d'allégations non confirmées selon lesquelles les organisateurs prévoyaient de recourir à la violence. Dernièrement, quatre militants politiques ont été inculpés de trahison – une infraction passible de la peine de mort – pour avoir pris part à l'organisation de manifestations.

« Les autorités ougandaises instaurent un climat dans lequel il devient de plus en plus difficile pour la population de critiquer librement les responsables gouvernementaux, leurs politiques et leurs pratiques », a déclaré Godfrey Odongo, spécialiste de l'Ouganda à Amnesty International.

Le rapport fait également état des restrictions de plus en plus sévères imposées aux médias ougandais, et qui empêchent ceux-ci de relayer librement certaines informations.

Un rédacteur employé par le réseau public de radiodiffusion, l'Uganda Broadcasting Corporation, a été licencié parce qu'il essayait de veiller à ce que tous les candidats fassent l'objet de reportages objectifs en amont de l'élection de février 2011.

Une source crédible a tenu les propos suivants : « Les journalistes des stations de radio et des chaînes publiques travaillaient sous une pression constante, exercée par la direction dans le but de les dissuader de couvrir la campagne de l'opposition lors des élections générales. »

Des journalistes travaillant pour des diffuseurs privés et d'autres médias ont signalé avoir été victimes d'actes d'intimidation et de harcèlement, et avoir parfois vu leur lieu de travail temporairement fermé par les autorités. Une trentaine de journalistes ougandais sont actuellement poursuivis au pénal pour des activités relevant de l'exercice légitime du droit à la liberté d'expression.

Amnesty International craint que l'intolérance généralisée dont font actuellement preuve les autorités vis-à-vis des critiques n'aille encore plus loin, en raison de plusieurs lois en vigueur et récemment adoptées, mais aussi de propositions de lois.

Par exemple, s'il était adopté, le projet de loi sur le maintien de l'ordre public accorderait à la police des pouvoirs très étendus lui permettant de fixer certaines limites aux réunions publiques, qu'il s'agisse de leur durée ou du nombre de personnes y assistant. Des pouvoirs aussi vastes s'accompagnent d'un risque élevé de violations des droits à la liberté de réunion et d'expression.

Le projet de loi sur la presse et les journalistes donnerait encore plus d'ascendant au Conseil des médias – organe de surveillance de la presse contrôlé par le gouvernement – sur le plan de l'enregistrement, de l'octroi de licences et de la régulation de la presse, du fait de critères rédigés en termes vagues et mal définis.

Le président Museveni a également menacé de revenir sur la possibilité d'obtenir une libération sous caution en période de détention provisoire pour certaines infractions à la définition peu précise, comme l'implication dans des manifestations.

« Toutes ces propositions prévoient l'imposition de restrictions inacceptables et alarmantes à la liberté d'expression et de réunion pacifique, ce qui constitue une violation flagrante des obligations de l'Ouganda aux termes du droit international », a ajouté Godfrey Odongo.

« Les autorités ougandaises doivent mettre un coup d'arrêt à la montée de la répression des droits humains dans le pays, en levant immédiatement l'interdiction pesant sur les rassemblement publics, et en retirant les propositions de lois et en modifiant les lois en vigueur restreignant de manière illégitime la liberté d'expression et de réunion pacifique. »